



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Affaire suivie par : Julie Arnaud
Unité départementale du Rhône
Cellule Risques Technologiques
Tél. : 04 72 44 12 20
Courriel : julie.arnaud@developpement-durable.gouv.fr
rt.ud-r.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
Réf. : UDR-CRT-2020-508

Monsieur le directeur,

Une inspection a eu lieu le 17 décembre 2020 sur votre site de Pierre Bénite sur le thème du réexamen quinquennal de l'étude de dangers de l'unité HFA 140 (étude de dangers révisée en décembre 2018, remise en février 2019).

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'inspection que je transmets à monsieur le préfet du département du Rhône.

Cette visite d'inspection a mis en évidence trois non conformités et des observations, pour lesquelles je vous invite à communiquer des éléments de réponse pour répondre aux différentes demandes dans les délais cités dans le rapport, en particulier :

- des écarts à corriger sur les installations électriques ;
- le dimensionnement et le temps de réponse d'une MMR avec intervention humaine qui a été testée le jour de l'inspection ;
- une régularisation à faire sur une rubrique visant des produits dangereux présentant des risques pour les organismes aquatiques.

En application de l'instruction gouvernementale du 6 novembre 2017, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées mais pas le rapport d'inspection qui contient des informations non communicables.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de l'environnement

Monsieur Pierre CLOUSIER
Directeur de site
ARKEMA FRANCE – Usine de Pierre Bénite
Rue Henri Moissan
BP 20
69491 Pierre Bénite Cedex